

CHARTRE BIEN-ETRE ANIMAL

1/ A PROPOS DE CETTE CHARTRE

Cette chartre donne une orientation claire à tous nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la position que nous adoptons à l'égard du bien-être des animaux et de l'approvisionnement en matières premières connexes.

2/ NOTRE POSITION

Nous n'acceptons les matières d'origine animale que si elles sont un sous-produit de l'industrie alimentaire et nous reconnaissons les cinq libertés individuelles en matière de bien-être des animaux :¹

2.1 Absence de faim, de soif et de malnutrition : L'animal doit avoir accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée et correspondant aux besoins de son espèce

2.2 Absence de peur et de détresse : les conditions d'élevage ne doivent pas lui induire de souffrances psychiques

2.3 Absence de stress physique et/ou thermique : l'animal doit disposer d'un certain confort physique

2.4 Absence de douleur, de lésions et de maladie : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie

2.5 Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : l'environnement de l'animal doit être adapté à son espèce (il doit être en groupe si c'est une espèce sociale par exemple)

ANIMAL WELFARE POLICY

1/ ABOUT THIS POLICY

This policy shall give a clear guidance to all our supply chain partners on the position we take towards animal welfare and the sourcing of related raw materials.

2/ OUR POSITION

We only accept animal-derived materials if they are a by-product of the food industry and we acknowledge the Five Provisions and aligned Animal Welfare Aims:¹

2.1 Good nutrition : Provide ready access to fresh water and a diet to maintain full health and vigor.

2.2 Good environment : Provide shade/shelter or suitable housing, good air quality and comfortable resting areas.

2.3 Good health : Prevent or rapidly diagnose and treat disease and injury, and foster good muscle tone, posture and cardiorespiratory function.

2.4 Appropriate behavior : Provide sufficient space, proper facilities, congenial company and appropriately varied conditions.

2.5 Positive mental experiences : Provide safe, congenial and species-appropriate opportunities to have pleasurable experiences.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/le-bien-etre-animal-quest-ce-que-cest>

3/ EXIGENCES SPECIFIQUES POUR LES MATIERES D'ORIGINE ANIMALE

- 3.1 Laine** : Nous n'acceptons pas la pratique du mulesing.
- 3.2 Angora** : L'utilisation de la laine issue des lapins angora est interdite.
- 3.3 Mohair** : L'utilisation de la laine issue des chèvres mohair est interdite.
- 3.4 Plumes et Duvet** : Tout prélèvement de duvet et de plumes sur des oiseaux vivants (plumage à vif ou récolte des mues) et le gavage sont interdits.
- 3.5 Cuirs et Peaux** : Ne peuvent être utilisés que s'ils sont des sous-produits de l'industrie alimentaire.
- 3.6 Espèces menacées** : Nous n'acceptons pas l'utilisation des peaux issues d'animaux présents dans la Liste rouge mondiale des espèces menacées, établie par l'IUCN², ainsi que d'espèces en danger telles que définies par la Liste des espèces CITES.³
- 3.7 Fur** : Nous sommes une marque sans fourrure, et adhérente au programme "Fur-free Retailer".⁴

3/ SPECIFIC REQUESTS FOR DEFINED ANIMAL DERIVED MATERIALS

- 3.1 Wool** : We do not accept the practice of mulesing.
- 3.2 Angora** : The use of angora wool from angora rabbits is banned.
- 3.3 Mohair** : The use of mohair from angora goats is banned.
- 3.4 Down & Feathers** : Any removal of down and feathers from live birds (live-plucking or molt-harvesting) and forced feeding is banned.
- 3.5 Leather & Hides** : May only be used if they are the by-product of the food industry.
- 3.6 Endangered species** : We do not use skins from animals listed on the IUCN List of Threatened Species² and endangered species as defined by CITES.³
- 3.7 Fur**: We are a Fur Free Retailer.⁴

² <https://www.iucnredlist.org/fr/>

³ <https://cites.org/fra>

⁴ <https://furfreeretailer.com/>